

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Relations avec les usagers
Bureau des Élections
et de la Réglementation Générale

A R R E T E

portant modification de la constitution de la commission Départementale d'Aménagement Commercial du Loiret

**LE PRÉFET DU LOIRET
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le code de commerce ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

A R R E T E

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial est modifié comme suit :

- II – Sept élus locaux :

f – Un membre représentant les maires au niveau départemental

- Après Mme Constance de PÉLICHY, sont rajoutés :
Ajout :

- Mme Delmira DAUVILIERS

- M. Jean-Claude DELAVEAU

Le membre qui siégera en commission sera choisi parmi ces trois personnes.

g – Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental

- Après M. Christian BOULEAU, sont rajoutés :

- M. Jean-Claude BOUVARD
- M. Jacques MARTINET

Le membre qui siégera en commission sera choisi parmi ces trois personnes.

Article 2 :

Le reste est sans changement.

Article 3 :

M. le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à ORLEANS, le 28 septembre 2015

**Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,**

signé Hélène CAPLAT-LANCRY